



COMMUNE D'ARZIER – LE MUIDS

Conseil communal

Arzier-Le Muids, le 30 octobre 2025

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 27 octobre 2025

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Vice-Président : M. Nicolas VOUT

37 membres étaient présents sur 55 membres convoqués, 16 sont excusés, 2 absents

1. Le Conseil Communal **a adopté** à l'unanimité l'ordre du jour de la séance du 27.10.2025 (36 OUI)
2. Le Conseil Communal **a approuvé** le PV du 29.09.2025 (33 OUI, 3 abstentions)
3. **Préavis 13/2025** - Plan d'affectation communal **est accepté** (32 OUI, 1 NON, 3 abstentions)
4. **Préavis 14/2025** - Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré **est accepté** (36 OUI)
5. **Préavis 15/2025** - Demande de crédit de CHF 28'106. - TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin/Jaccard et Augsburg. **est accepté** (33 OUI, 3 abstentions)
6. **Election** de deux membres pour la commission des finances (démission M. Pascal VOUTAT + M. Flavio BOSCARDIN)

M. Jean FLACH
M. François ESSELBORN
Sont élus par acclamations

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 29.10.2025

Le Président

Nicolas VOUT



La Secrétaire

Valérie ZEENDER

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 4 à 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 160 al. 1 LEDP).